



CONCOURS DE LA FRANCOPHONIE 2024

*Organisé par les Ambassades de Belgique, de France et de Suisse,
à l'intention des écoliers, collégiens, étudiants de l'enseignement supérieur et apprenants
de la langue française en Iran*

Article 1 : Objectifs du concours

Conçu dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie le 20 mars, ce concours vise à promouvoir une pratique vivante du français dans les classes où il est enseigné, à sensibiliser les apprenants à la diversité de la francophonie et à en récompenser les plus méritants.

Article 2 : Calendrier

- Date limite de réception des dossiers : 29 février 2024
- Proclamation des résultats : 20 mars 2024
- Remise des prix : la date sera communiquée ultérieurement

Article 3 : Catégories de participants

Il y a trois catégories de participants :

- **Catégorie 1 - Apprenants de 7 à 15 ans :**

Deux sous-catégories : **7-10 ans et 11-15 ans.**

Chaque équipe est composée d'élèves scolarisés dans le même établissement (mais pas nécessairement dans la même classe), travaillant sous la conduite d'un professeur. Les participations individuelles ne sont pas admises. Une équipe doit compter 5 membres. Le professeur guide les travaux de l'équipe qu'il entraîne, dans le respect de la déontologie, c'est-à-dire en ne se substituant pas aux élèves. 5 contributions maximum par établissement seront acceptées.

Chaque école ou institut de langue désigne un référent (chef d'établissement ou responsable du département de français) pour collecter les inscriptions et les participations et pour les transmettre par courrier électronique aux organisateurs du concours.

- **Catégorie 2 - Apprenants de 16 à 30 ans :**

Les candidatures sont individuelles.

Les candidats, apprenants de français, doivent avoir entre 16 et 30 ans (au 29 février 2024).

Les candidats de cette catégorie doivent être dans le niveau A2 à B2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Les participants envoient leur dossier individuellement par courrier électronique aux organisateurs du concours.

Pour les apprenants inscrits dans des instituts de langues, les enseignants sont encouragés à organiser des ateliers d'écriture afin de guider les apprenants dans leur travail. Néanmoins, ils ne doivent en aucun cas se substituer aux apprenants dans la rédaction des productions.

- **Catégorie 3 - Étudiants de l'enseignement supérieur de 18 à 30 ans**

L'étudiant doit être inscrit dans l'une des disciplines suivantes :

- langue et littérature françaises
- traduction
- didactique
- études françaises (francologie)

Les candidatures sont individuelles.

Les candidats doivent avoir entre 18 et 30 ans (au 29 février 2024).

Chaque candidat devra fournir la preuve de son inscription, pour l'année en cours, dans son établissement d'enseignement supérieur (département de français), ainsi qu'un document attestant de sa date de naissance. Pour les lauréats pressentis, une vérification du niveau de langue sera effectuée.

Article 4 : Thème et format des productions

Thème du concours 2024 : *prouesse*

Catégorie 1

Les élèves (écoliers et collégiens) produisent une création collective sous forme de **panneau** s'inspirant du thème imposé, en respectant les caractéristiques suivantes :

- le panneau doit comporter du texte (au moins 10 mots en français) et des images (photographies, dessins, collages) ;
- panneaux en papier cartonné, de format maximum de 70 x 100 cm ;
- chaque panneau doit être accompagné d'un petit texte explicatif (trois lignes environ) ;
- Attention la création doit respecter un format plat (les maquettes ne sont pas acceptées).

Catégorie 2

Les participants écrivent un texte personnel et original (prose, poésie, dialogue théâtral, nouvelle...), s'inspirant du thème imposé, en respectant les caractéristiques suivantes :

- police : Times New Roman, taille 12, interligne 1.5, marges normales ;
- le texte doit être accompagné d'une image (photo, dessin...) pour l'illustrer ; l'image doit être originale et réalisée par l'apprenant lui-même ;
- longueur maximale : 3 pages dactylographiées ;
- format du document : PDF ;
- prénom, nom, adresse mail et niveau de langue (A2, B1 ou B2) à mentionner sur la première page du document.

Catégorie 3

Les participants écrivent un texte personnel et original (prose, poésie, dialogue théâtral, nouvelle...), s'inspirant du thème imposé, en respectant les caractéristiques suivantes :

- police : Times New Roman, taille 12, interligne 1.5, marges normales ;
- le texte doit être accompagné d'une image (photo, dessin...) pour l'illustrer ; l'image doit être originale et réalisée par l'apprenant lui-même ;
- longueur maximale : 3 pages dactylographiées ;
- format du document : PDF ;
- prénom, nom et adresse mail à mentionner sur la première page du document.

Article 5 : Modalités de participation

Les productions doivent être envoyées au plus tard le **29 février 2024**, accompagnées de la **fiche d'inscription**.

- Les panneaux réalisés collectivement par les élèves de la première catégorie avec la fiche d'inscription par équipe, doivent être remis à l'Ambassade de France, **entre 8 h 00 et 12 h 00 ou 14h00 et 16h00, du dimanche 25 février 2024 au jeudi 29 février 2024 inclus** :
62-64 rue Neauphle-Le-Château, Téhéran

Les textes des apprenants des instituts (catégorie 2) et des étudiants (catégorie 3) devront être transmis par **courrier électronique** à concours.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr sous le format 'NOM-Prénom.pdf' et en respectant le modèle suivant :

De :

A: concours.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr

Objet : Concours de la francophonie 2024 – **catégorie (2 ou 3)**

Pièce-jointe : Formulaire d'inscription + Texte (format .pdf)

Bonjour,

Vous trouverez en PJ ma fiche d'inscription et ma participation au Concours de la francophonie 2024, dans la catégorie (*préciser*).

Merci,

Nom et prénom

A noter : les participants des catégories 2 et 3 envoient leur dossier de manière individuelle. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, mettre leur professeur référent en copie (cc) du message.

Pièces à joindre :

- fiche d'inscription
- document de participation (texte + image)
- scan de la pièce d'identité
- justificatif d'inscription dans un département de français (*catégorie 3 uniquement*)

Article 6 : Processus de sélection

Le jury est constitué des représentants de chaque ambassade organisatrice.

Pour la sélection des lauréats, le jury motivera son choix en fonction des critères suivants :

- la créativité des concurrents
- la qualité de la langue
- l'intérêt de la production
- le respect du thème du concours
- le respect du format proposé

Article 7 : Prix

La Belgique remettra le « Prix de la Bande dessinée » aux gagnants de la catégorie 1.

La Suisse remettra le prix « Nicolas Bouvier » aux gagnants de la catégorie 2.

La France remettra le prix « Michel Tournier » aux gagnants de la catégorie 3.

Article 8 : Autorisations

Chaque candidat certifie que sa production est originale et inédite. Les textes et images copiés d'internet ne seront pas acceptés et conduiront au refus de la candidature ; l'utilisation de traducteurs automatiques est fortement déconseillée.

Les concurrents autorisent, pour une durée de 2 ans, les organisateurs du concours à utiliser leurs productions pour publication sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels (sites internet des ambassades, publication sur les réseaux sociaux, etc.). Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur. Dans le cadre de l'application de son droit moral, le candidat peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toute question éventuelle sur les conditions de participation est à adresser à concours.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr